

Le trente octobre deux mille treize à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, le vingt quatre octobre deux mille treize s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel TROADEC, Maire.

Tous les membres étaient présents

M Jean-Claude TALARMAIN a été nommé secrétaire de séance.

13.5.0 COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Michel TROADEC, Maire, sollicite l'assemblée sur le compte rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2013

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

Le compte rendu de la réunion du 6 Juin 2013 est adopté.

13.5.1 STATION D'EPURATION – CHOIX ENTREPRISE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Discussion

Michel TROADEC, Maire, rappelle que le conseil municipal a décidé de la création d'une nouvelle station d'épuration sur le terrain accueillant l'actuelle station d'épuration.

Suite à une procédure de mise en concurrence dans le cadre d'un marché à procédure adapté il a attribué au groupement MSE / EUROVIA la réalisation de cette station pour un montant de 1 149 040,30 € H.T.

Le coût global estimatif incluant : les travaux, la maîtrise d'oeuvre, les assurances, le contrôle technique, la surveillance du chantier, les publicités du marché, les relevés topographiques, les études complémentaires, ... est de 1 250 000 € H.T. Ce montant reste estimatif dans l'attente des résultats de la mise en concurrence des assurances pour la construction du bâtiment.

Le plan de financement est donc le suivant :

Organisme	Pourcentage	Montant en €
Conseil Général et Agence de l'Eau (contrat de territoire)	45 % (l'application des nouvelles règles de ces organismes pouvant permettre une participation plus élevée)	562 500
C.C.P.A. (fonds de concours)	30 % avec un maximum à 300 000 €	300 000
Conseil régional		100 000

(plan opérationnel d'investissement 2013)		
	Total des aides	962 500
	Coût de la station d'épuration	1 250 000
Reste à la charge de la commune		287 500

Le Maire demande l'autorisation de solliciter ces subventions.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte ce projet

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions liées à cette station

13.5.2 MODIFICATION TABLEAU DU PERSONNEL – AUGMENTATION HORAIRE ATSEM

Discussion

Michel TROADEC, Maire, rappelle que l'école du Petit Bois connaît depuis plusieurs années une augmentation du nombre d'enfants en maternelle.

Il propose d'augmenter les horaires d'une ATSEM à temps non complet de la manière suivante :

Temps non complet 21 heures semaines annualisées

à

Temps non complet 23 heures semaines annualisées à partir du 1er septembre 2013

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette modification du tableau du personnel au 1er septembre 2013

13.5.3 PARTICIPATION FINANCIERE GENDARMERIE DE PLOUDALMEZEAU

Discussion

Question retirée de l'ordre du jour suite à modification de plan de financement. Une nouvelle délibération sera soumise au conseil municipal.

13.5.4 DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNE

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition de décision modificative n°2 du budget commune 2013 :

RECETTES		
74121	Dotation solidarité rurale	11 000
74127	Dotation nationale de péréquation	6 000
7788	Autres produits exceptionnels	4 000
	Total recettes	21 000
CHARGES		
60633	Fourniture de voirie (travaux curage)	4 000
61551	Réparation matériel roulant (réparation véhicule)	6 000
6533	Cotisations de retraite (augmentation taux)	6 000
6554	Contribution (scolarité Lannilis et Coat Méal)	2 000
6574	Subventions (Emergence et frais déplacements)	3 000
	Total charges	21 000

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette décision modificative n°2 du budget commune 2013

13.5.5 AUTORISATION DE PAIEMENT EN INVESTISSEMENT EN 2014

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition tendant à assurer la continuité du fonctionnement des services municipaux jusqu'à l'adoption du budget primitif 2014 et conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il

est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget 2013.

Les inscriptions budgétaires nécessaires seront intégrées au budget primitif 2014

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette délibération

13.5.6 CONVENTION HYDROCUREUSE

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition de convention établie par la commune de BOURG BLANC tendant à fixer les modalités d'acquisition et d'entretien d'une hydrocureuse entre les communes de COAT MEAL, LE DRENNEC, PLOUGUIN, SAINT-PABU, PLOUVIEN, BOURG-BLANC en remplacement de l'hydrocureuse actuelle arrivée en fin de vie.

LA participation financière sur la base d'une acquisition de 13 800 € sera la suivante au prorata de la population :

	Nombre d'habitants	Participation en €
COAT MEAL	1 031	994,95
LE DRENNEC	1 847	1 782,42
PLOUGUIN	2 138	2 063,25
SAINT-PABU	2 050	1 978,32
PLOUVIEN	3 764	3 632,39
BOURG-BLANC	3 470	3 348,67

Les frais d'entretien seront payés par BOURG-BLANC et feront l'objet au 1er janvier d'une demande aux autres communes au prorata de leur population.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte ce projet

AUTORISE le Maire à signer cette convention et tout documents y étant liés

13.5.7 GRATIFICATION DES STAGIAIRES

Discussion

Roger TALARMAIN, Adjoint au Maire, rappelle que la Maison de l'Enfance accueille des stagiaires inscrits dans des parcours diplômants (BAFA, BAFD,...). Il précise que conformément au décret n° 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation (Décrets en Conseil d'Etat et décrets) « Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles qui mettent en oeuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification ».

La gratification mensuelle est fixée par décret et peut être proratisée à la semaine.

Roger TALARMAIN, propose d'appliquer, à compter 1er juillet 2013, cette gratification aux personnes effectuant des stages dans des parcours diplômants dans les services municipaux.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette gratification à compter du 1er juillet 2013

13.5.8 AVENANT CONVENTION BREIZH JEUNESSE 01 01 2014 AU 31 12 2014

Discussion

Roger TALARMAIN, Adjoint au Maire, rappelle que dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) la commune a signé une convention avec les communes de MILIZAC, GUIPRONVEL et LANRIVOARE, avec l'association Familles Rurales BREIZH JEUNESSE et la fédération départementale du Finistère de FAMILLES RURALES.

Cette convention pour le développement d'actions en faveur des jeunes sur le territoire de nos communes prend fin au 31 décembre 2013 en même temps que le C.E.J.

Suite aux discussions avec la Caisse d'Allocations Familiales et les différents partenaires le C.E.J. sera renouvelé pour la fin 2014 quant bien même serait-il à effet rétroactif au 1er janvier 2014. Il est donc proposé de signer l'avenant à la convention Breizh Jeunesse jusqu'à fin 2014.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cet avenant

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tout documents y étant liés

13.5.9 CHARTE FONCIER EN BRETAGNE

Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, rappelle que cette charte, présentée en commission, a reçu un avis favorable.

Cette charte, pour une économie du foncier en Bretagne, repose sur 5 volets :

- 1) Adopter une approche de la sobriété foncière dans les outils de planification
- 2) Mobiliser toutes les possibilités d'économie d'espace lors de l'ouverture du foncier à l'urbanisation
- 3) Renforcer l'articulation entre les différents documents de planification et de programmation
- 4) Mettre en place un système d'observation PARTAGE de la consommation d'espace
- 5) Diffuser une culture de sobriété foncière

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADHERE à cette charte

AUTORISE le Maire à signer la charte

13.5.10 LIAISON CYCLABLE PLOUGUIN / PLOUDALMEZEAU – AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION

Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, rappelle que le conseil municipal a donné un avis favorable à ce projet sur la base d'une estimation du Conseil général qui a amené à une participation de la commune de PLOUGUIN de 48 067 €. Suite à l'attribution du marché de voirie la participation nouvelle est de 65 960 € pour PLOUGUIN.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte ce projet

AUTORISE le Maire à mettre en oeuvre cette participation

13.5.11 UTILISATION DE LA DELEGATION DU MAIRE - ARTICLE L 2122-22 du C.G.C.T. - DELIBERATION 14.3.08 DU 9 AVRIL 2008

Michel TROADEC, Maire, présente :

1) les déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis le dernier conseil municipal et sur lesquelles il n'a pas utilisé son droit de préemption (alinéa 15).

N°	Vendeur	Adresse	Parcelle	Surface (m ²)	Acquéreur
09 13	LIEGEARD / RICHARD	3 rue Charles LEGUEN	I 1138 I 1140 I 1142 I 1144	622 237 41 777	CHARLOT / LE MOIGNE
10 13	MILAN	Route de LANRIVOARE	YB 01	4680	F.M.T.
11 13	FAGON	7 rue des genêts	ZB 145	624	TALARMIN / BOUILLEVAUX
12 13	CARAES / COUILLAUD	12 rue des hortensias	ZB 122	671	DESRUES / PLETINCKX
13 13	SIMON	3 rue Fragan	ZR 55	546	EVEN / ARHAN

2) qu'il a utilisé sa délégation (alinéa 4) pour attribuer après mise en concurrence et analyse :

a) le marché de construction de la station d'épuration au groupement MSE / EUROVIA pour 1 149 040,30 € H.T

13.5.13 QUESTIONS DIVERSES

- Conférence du 7 novembre portant sur les rythmes scolaires

TROADEC	LE DREFF	TALARMAIN R.	LE BLOAS	YVINEC
SALIOU Daniel	BERGOT	LANDURE	PAUL	CONQ Daniel
SALIOU Christine	TALARMAIN J. C.	PREMEL I	MELAC	FLOCH
LAOT	CONQ-LAOT	GUILLOU	COROLLEUR	